



Rétrospective 2017 Rencontre avec Jean-Philippe Carpentier, président de Federec

Quels sont, pour le président de Federec, les quelques faits marquants de l'an passé qui feront que 2017 ne sera pas un millésime « comme les autres » ?

Un renouvellement politique massif

On a élu, en France, un nouveau président de la République, une nouvelle Assemblée nationale. L'« évènement » n'a pas été sans conséquence sur la vie de la Fédération. Plus de la moitié des parlementaires ont été élus pour la 1^{re} fois et la plupart n'ont jamais eu de responsabilité au niveau local. Autant dire que pour Federec, il a fallu sur « le métier de la pédagogie » se remettre à l'ouvrage. Nouveau aussi, le ministre de la Transition écologique et surtout l'équipe qui l'entoure : là encore, sur notre métier, il a été nécessaire de faire passer quelques messages essentiels notamment sur ce que les professionnels entendent par « recyclage », un mot tellement « cuisiné » qu'il en perd souvent son sens « vrai ». Nous ne nous en plaindrons pas, ce nouveau gouvernement s'intéresse de près à des sujets

qui nous concernent. Et les choses ont démarré très fort avec la Feuille de route sur l'économie circulaire qui a mobilisé toutes les forces vives de la Fédération et nécessité beaucoup de travail. Reste qu'à l'occasion de ces grandes « messes », il est compliqué de faire valoir ses positions. Quinze ONG autour de la table de discussion et seulement un représentant pour chaque fédération professionnelle. Quant au projet, on n'a pas découvert de grandes nouveautés : mise en décharge réduite de 50 % et 100 % de plastiques recyclés en 2025. On a, pour l'instant, du mal à savoir comment cela va être possible. Nous avons le sentiment que les Pouvoirs publics sont désormais à l'écoute, mais la partie à jouer va être délicate. La ressource est présente sur le territoire et il va falloir intégrer dans nos métiers les premières étapes des technologies de transformation. Reste posée pour certains matériaux, la question de la propriété de la matière. Il s'agit d'un enjeu crucial pour l'avenir de nos métiers.





« L'année de la Chine »

2017 restera évidemment l'année où la Chine, principal débouché des excédents de matières collectées dans le monde occidental, a changé les règles du jeu. Il faut s'attendre à affronter sur certains marchés, une passe difficile qui pourrait durer quelque temps. Nous restons persuadés qu'en dépit du fait que les industries chinoises du recyclage sont appelées à évoluer rapidement en termes de structure et sur le plan technologique, la production chinoise de matières recyclées ne suffira pas à satisfaire les besoins de l'industrie. Nous allons être contraints d'accomplir rapidement d'importants progrès du point de vue de la qualité du tri. Reste posée la question du contrôle. Comment et dans quelles conditions mesure-t-on les 0,5 % d'impuretés requis sur la plupart des matières ? Des conventions devront être mises en place entre la Chine et ses fournisseurs. Même si les principes de ces contrôles peuvent se mettre en place rapidement, l'organisation effective prendra du temps. Il ne convient pas pour autant de sombrer dans le pessimisme. Je suis persuadé que dans quelque temps, ce qu'il faut bien appeler « la crise » venue de Chine sera considérée comme un formidable « booster » qui aura permis à nos métiers de changer de paradigme et qu'ils auront montré définitivement qu'ils sont indispensables pour poursuivre le chemin de la croissance en réduisant l'impact de celle-ci sur la planète.

Les limites de « l'éco-organisme »

Il faut ici entendre « éco-organisme » comme un principe de gestion des déchets. Depuis le début des années 90, on a cru, en France notamment, que la mise en place d'éco-organismes suffirait à apporter « la solution » chaque fois qu'un déchet poserait problème. Ce « modèle » n'a pas suffi à propulser notre pays aux premiers rangs des classements concernant la gestion des déchets. On a pu avoir le sentiment, au cours de l'année

qui vient de s'écouler, qu'apparaissaient dans ce schéma quelques « rugosités ». En même temps, poussés par les « *metteurs sur le marché* », les éco-organismes se faisaient de plus en plus âpres sur certaines questions et notamment sur celle de la propriété des matières. Le recours d'EcoTlc devant le Conseil d'État, le bras de fer d'Eco DDS et d'Eco-Mobilier sur les nouveaux barèmes sont autant de signes qui manifestent la volonté de ces structures de modifier unilatéralement « les règles du jeu ». Face à ces dérives, les collectivités locales et les recycleurs sont démunis. Il faut désormais se poser la question de la gouvernance de ces éco-organismes qui tendent à devenir « des États dans l'État ». Nous attendons avec beaucoup d'impatience les conclusions de la mission qui a été confiée à Jacques Vernier sur l'avenir des REP.

L'étude CO₂ : passer à l'action

Quelle que soit, sur le sujet, l'opinion de certains « irresponsables » politiques, la question de la maîtrise du réchauffement climatique est clairement la clé de l'avenir de la planète. En 2017, Federec a finalisé, en collaboration avec l'Ademe et RDC une étude intitulée « *Évolution environnementale du recyclage en France selon la méthodologie de l'analyse du cycle de vie* ». Cette étude s'accompagne d'un logiciel qui permet à l'ensemble des acteurs de la filière de calculer les gains de leur activité en termes d'émissions de CO₂ ou d'énergie : ce logiciel est désormais en phase opérationnelle. Il s'agit ni plus ni moins, avec ces instruments, « d'introduire de la valeur » dans l'économie circulaire. Mais une étude, aussi riche soit-elle et les résultats des calculs d'un logiciel, aussi intéressants soient-ils, ne sauraient être suffisants. Il s'agit désormais de passer à une nouvelle étape. Si la mise en place d'une écotaxe CO₂ qui favoriserait l'utilisation des matières premières recyclées peut sembler une solution évidente, elle se heurte, au plan européen, à quelques obsta-

cles. Conviendrait-il, dès lors, de se mettre sur la piste d'un dispositif franco-français ? Le modèle des certificats de recyclage « à l'anglaise » est-il applicable chez nous ? Le dossier est loin d'être refermé, mais nous pouvons nous targuer d'une écoute attentive du Gouvernement. On a bien compris, en haut lieu, que le développement du recyclage pouvait conférer à la France un avantage concurrentiel certain. Il faut pour cela trouver des sources de financement en matière de recherche et développement. La monétarisation des bénéfices environnementaux des matières premières recyclées pourrait constituer une part des ressources financières nécessaires.

Le centre d'expertise du recyclage

Il s'agit d'un remarquable projet élaboré par Federec. Mais le porter à maturité prendra sans doute plus de temps que nous ne l'avions prévu. Des contacts ont été établis avec de nombreux centres techniques. Dans ce domaine, comme dans d'autres, on se heurte à de nombreuses difficultés sur le registre du « travailler ensemble ». Nous pensions que réunir les forces vives du savoir pour propulser le recyclage ne pouvait faire que l'unanimité au sein de l'ensemble des maillons qui constituent la chaîne du recyclage. C'est finalement un avis qui n'est pas partagé par tous, mais cela ne suffira pas à nous faire renoncer à ce projet.

Quant à 2018

On vient de le voir, nous avons, l'an dernier, ouvert un certain nombre de chantiers et Federec s'évertuera à poursuivre sur les voies ouvertes. L'année 2017 a offert à la plupart des marchés des conditions économiques solides. Il ne faut pas exclure que 2018 soit plus délicate à négocier sur certains segments de nos métiers mais face à l'adversité, les professionnels ont toujours démontré de remarquables facultés d'adaptation qui ont permis au recyclage d'en ressortir grandi. Je ne doute pas un instant qu'il en sera de même au cours de l'année à venir.

